

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Extrait de délibération n° 2012-23 du Comité syndical du Vendredi 06 Avril 2012

PLAN DE CHARGE 2012 DE L'OBSERVATOIRE DU PAYS CŒUR D'HERAULT

L'an deux mil douze et le six avril à seize heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE La Garrigue - 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 23 Mars 2012.

Etaients présents ou représentés :	Yves BAILLEUX MOREAU - Marie-Christine BOUSQUET (procuration à Louis VILLARET) Olivier BRUN - Claude CARCELLER - Manuel DIAZ - Bernard DOUYSSSET - Bernard FABREGUETTES - Joëlle GOUDAL - Jean-Marcel JOVER - Hadj MADANI (procuration à Jean TRINQUIER) - Eric PALOC - Jean Claude LACROIX - Frédéric ROIG - Michel SAINT PIERRE - Jean TRINQUIER - Louis VILLARET - Luc VIALA
Absents ou excusés :	Christian BILHAC - Alain CAZORLA - Alain CHALAGUIER - Roger FAGES - Jacky GALABRUN - André GAY - Rémy PAILLES - Joseph RODRIGUEZ - Bernard SOTO - Gérald VALENTINI
Invités : 27 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 17 (15+2 procurations)	

Depuis sa création en 2006, le service Observatoire du Pays Cœur d'Hérault, assure des missions d'études et d'observatoire au niveau territorial et local.

Les missions d'études et d'observatoires s'inscrivent pleinement dans la définition même de la « Prospective Territoriale » : l'observation nourrie la connaissance territoriale, permettant de réaliser des études, constituant des outils d'aide à la décision pour les administrations et politiques, dans l'élaboration d'une stratégie territoriale et l'anticipation des besoins futurs.

Ainsi, la **prospective territoriale** permet la réalisation de documents stratégiques et de programmation, tels que la Charte de Développement Durable du Pays (ou Agenda 21 Local), le Schéma Directeur de Développement Economique, Plan Climat Energie Territoire (PCET), Plan de Déplacement Urbain (PDU), Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT).

Vu le rapport et l'annexe présentés en séance,

Le Comité Syndical

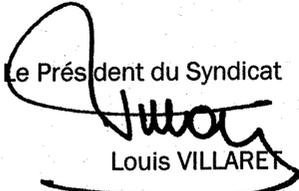
Après en avoir délibéré, par **16 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention**

DECIDE :

- ✓ D'approuver le plan de charge ci-annexée,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Clermont l'Hérault, le 10 Avril 2012

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2012

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication Application agréée E-legalite.com

034-200017127-20120406-DECS2012_23-DE